

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



SIAEP
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2023

Délibération DCS 2023/06

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 12 avril 2023

Date de convocation : **04 avril 2023**

Heure de début de séance : **18h20**

Secrétaire de séance : **Mr Xavier RIBAUCOURT**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Clément Ledoux ; David Bourbier ; Quentin Soilleux ; Michel Million ; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand ; Jacky Mallet ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac ; Jean-Pierre Destombes ; Nadine Pairaud ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Guillaume Gros ; Nelly Saquepée ; Benjamin Bizet ; Jean-Claude Gout ; Jean-Michel Cherault ; Cyrille Cleuet ; Aurore Ramu ; Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Xavier Ribaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédéric Boquet, Murielle Fimes ,Philippe Lefevre ; Gauthier Nancelle, Thierry Quentin ; Eymeric Bizet, Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette, Christelle Laforet ; Jacky Massies , Benoît Vansteenkiste, Bruno Caron, Christophe Dumont
(*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Roger Parzybut à Bruno Lengrand, de Xavier Balzot à Christophe Dumont, de Frédéric Benkerfallah à Xavier Ribaucourt

OBJET : Décision modificative N°1-2023

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 détaillée applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable de plus de 10 000 habitants,

Vu la délibération n° 2022-22B du 29/11/2022 par laquelle le Comité Syndical a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 2023-04 du 12/04/2023 approuvant les résultats de clôture du Compte Administratif de l'exercice 2022,

Vu la délibération n° 2023-05 du 12/04/2023 par laquelle le Comité Syndical a procédé à l'Affectation du Résultat de la section de Fonctionnement de l'exercice 2022,

Considérant l'ensemble des reports des recettes et dépenses de fonctionnement,

Le Président propose d'adopter la Décision Modificative n°01-2023 pour régulariser les comptes suivants :

Désignation	Dimi. sur crédits ouverts	Aug. sur crédits ouverts
D001 : Déficit antérieur reporté	654 085.15€	
D001: solde d'exécution d'inv. reporté	654 085,15€	
D604 : Achats d'études, prestations ...		2 000.00€
D6061 : Fourn non stockables (eau, ...)		3 000.00€
D6064 : Fournitures administratives		500.00€
D6066 : Carburants		4 959.63€
D6137 : Red droits de passage et ser.		2 000.00€
D61523 : Réseaux	6 000.00€	
D61258 : Autres bâtiments		2 000.00€
D6378 : Autres taxes et redevances		6 000.00€
D011 : Charges à caractère général	6 000,00€	20 459,63€
D6453 : Cot. aux caisses de retraites		5 000.00€
D6472 : Versement aux CE		1 000.00€
D648 : Autres charges de personnel :		1 500.00€
D012 : Charg. Pers et frais assimilés		7 500,00€
D701249 : Rev agence de l'eau – redev poll dom	5 000.00€	
D014 : Atténuations de produits	5 000,00€	
D023 : Virement à la section investissement		510 000.00€
D023 : Virement à la section d'invest.		510 000,00€
D2156 : Matériel spécifique d'exploitation		21 656.25€
D041 : Opérations patrimoniales		21 656,25€
D13111 : Agence de l'eau		21 540.00€
D13 : Subventions d'investissement		21 540,00€
D1675 : Dettes pour M.E.T.P.et P.P.P.		1 100.00€
D1678 : Autres dettes condit. particulières		2 000.00€

D16: Emprunt et dettes assimilés		3 100,00€
D2031 : Frais d'études		5 000.00€
D2032 : Frais de recherche et de développement		5 000.00€
D20: Immobilisations incorporelles		10 000,00€
D2121 : Terrains nus		5 000.00€
D21561 : Service de distribution d'eau		30 000.00€
D2158 : Instal. matériel et outillages techn. - Autres		10 000.00€
D2181 : Installations générales, agenc., am.		1 000.00€
D2182 : Matériel de transport		1 000.00€
D2183 : Matériel de bureau et info.		1 000.00€
D21: Immobilisations corporelles		48 000,00€
D.2283 : Matériel de bureau et informatique		12 000.00€
D22 : Immo., reçues en affect ou conces.		12 000,00€
D2315 : Installation mat. et Outil Tech.		546 901.00€
D23: Immobilisations en cours		546 901,00€
D6541 : Créances admises en non-valeur		3 000.00€
D6542 : Créances éteintes		3 500.00€
D65 : Autres charges gestion courante		6 500,00€
D673 : Titres annulés sur exercice antérieurs		2 000.00€
D678 : Autres charge exceptionnelles		2 000.00€
D67 : Charges exceptionnelles		4 000,00€
R002 : Excédent antérieur reporté		537 459.63€
R002 : Excédent antérieur reporté Fonc.		537 459,63€
R021 : virement section exploitation		510 000.00€
R021 : Virement de la section de Fonc.		510 000,00€
R2031 : Frais d'études		21 656.25€
R041 : Opérations patrimoniales		21 656,25€
R1068 : Autres réserves	544 084.15€	
R10 : Dotations Fonds divers réserves	544 084,15€	
R1678 : Autres dettes condit° particil.		21 540.00€
R16 : Emprunts et dettes assimilées		21 540,00€

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- 1°) **d'adopter** la décision modificative n°01-2023 du budget 2023
- 2°) **d'autoriser** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice :	83	Votants :	47
Présents :	44	Pour :	47
Absents :	39	Contre :	0
Pouvoir :	3	Abstention :	0

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 13/04/2023 et transmission par voie dématérialisée le 13/04/2023.
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication